

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Mise en garde

ATTENTION À LA SOCIÉTÉ JR HOFFMAN & ASSOCIATES INC

Montréal, le 26 novembre 2008 – L'Autorité des marchés financiers invite les investisseurs à faire preuve de vigilance à l'égard de la société JR Hoffman & Associates Inc. (ci après : « JRH&A »). Cette société aurait communiqué par téléphone et par courriel avec des investisseurs du Royaume-Uni, afin de les solliciter à vendre des actions dans le cadre d'une offre d'acquisition. La société JRH&A fait l'objet d'une alerte au Royaume-Uni.

À ce stade-ci, nous ignorons si des investisseurs québécois ont été contactés par JRH&A. Toutefois, le site Web de JRH&A indique que le siège social de cette société est situé à Montréal. De plus, cette société n'est pas inscrite auprès de l'Autorité pour exercer des activités de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières et ne peut, en conséquence, solliciter des investisseurs au Québec.

Des primes de 25 % et plus auraient été offertes à des investisseurs britanniques pour vendre leurs actions de compagnies cotées sur le marché boursier à Londres à la société JRH&A. Toutefois, JRH&A exigerait auparavant une caution de plusieurs milliers de dollars devant être transférée dans une institution financière située en Estonie. Les documents reçus par les investisseurs sollicités permettent de croire que les personnes suivantes pourraient être liées à JR Hoffman & Associates Inc. : Dane Angeli, David Chen, James Rodney et Theo Murphy. Ces individus ne sont pas inscrits auprès de l'Autorité.

L'Autorité rappelle aux investisseurs qu'ils doivent toujours s'assurer que les sociétés et personnes qui leur proposent d'agir à titres d'intermédiaires détiennent les approbations nécessaires auprès de l'Autorité. « Les investisseurs doivent être très prudents lorsqu'on leur promet des rendements ou des primes exceptionnels en retour d'un dépôt », a affirmé Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation à l'Autorité. « Dans plusieurs cas similaires, les investisseurs ont perdu leurs dépôts et n'ont jamais reçu l'argent promis » a-t-elle ajouté.

De plus, M^{me} Poitras a tenu à rappeler d'autres conseils aux investisseurs :

- assurez-vous que la société et les personnes qui vous contactent ont un permis pour exercer au Québec à titre de conseiller ou de courtier en vérifiant auprès du Centre de renseignements de l'Autorité des marchés financiers;
- méfiez-vous lorsque l'on vous promet des primes ou des rendements qui semblent trop beaux pour être vrais, surtout lorsqu'un dépôt ou une caution est exigé.

La brochure « [Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires](#) », disponible sur le [site Web de l'Autorité](#), vous aidera à reconnaître plusieurs types de manœuvres illégales. Elle contient également un pratique aide-mémoire qui vous permet de demeurer à l'affût des fraudeurs.

Si vous croyez avoir été victime d'un investissement illégal, contactez le Centre de renseignements de l'Autorité.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

Information :

Journalistes seulement :

Sylvain Thériault : 514 940-2176

Centre de renseignements :

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca